



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 12 novembre 2012 à 20h00**

Présent(e)s :

- M. Marc Botbol, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Myriam Delavy, Annick Deshayes, Stéphanie Downing, Isabelle Jaquier-Borella, Brigitte Schneider-Bidaux, Conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Joseph Menu, Stéphane Sizonenko, Conseillers municipaux
- MM. Potter Van Loon, Maire
Guy Lavorel et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusée :** Mme Véronique Hirsch

ORDRE DU JOUR

1. Prestation de serment de Mme Myriam Delavy, nouvelle conseillère municipale
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2012
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de la Mairie
5. Approbation du budget 2013 :
 - 5.1. Rapport de la commission des finances du 29 octobre 2012
 - 5.2. Vote de la délibération D72 approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2012
 - 5.3. Vote de la délibération D73 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2012
6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux :
 - 6.1. Décision de l'ACG du 29.09.2012 : Contribution annuelle des communes de CHF 3.-/habitant en faveur de l'ACG
7. Propositions individuelles et questions

M. Botbol, Président, ouvre la séance à 20h00. Il excuse l'absence de Mme Véronique Hirsch, puis donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Prestation de serment de Mme Myriam Delavy, nouvelle conseillère municipale

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Delavy et demande à l'assemblée de se lever pour la lecture du texte du serment :

*« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

Le Président demande à Mme Delavy de lever la main droite et de répondre par les mots « *je le jure* » ou « *je le promets* ».

Mme Delavy répond « *je le jure* » et l'assemblée prend acte de son serment.

Au nom de la Mairie, M. van Loon félicite la nouvelle conseillère et lui souhaite une belle et fructueuse carrière au sein du Conseil municipal. Il se réjouit aussi de voir « un coup de jeune » dans cette assemblée avec les arrivées de Mmes Stéphanie Downing et Myriam Delavy.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2012

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité et avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du CM

Aucune communication.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter van Loon, Maire :

Toilettes publiques : M. van Loon relate l'article paru dans la Tribune de Genève de ce jour consacré à la commune. Il informe que la Mairie a pris rendez-vous avec un spécialiste le 26 novembre prochain afin d'explorer différentes pistes. Par ailleurs, afin d'analyser la situation à Genève, il a pris contact avec les 25 communes de moins de 3'000 habitants. Sur ces 25 communes, 5 possèdent des toilettes publiques. Seules deux de ces communes ne rencontrent pas de problèmes. Les autres sont confrontées à de sérieux problèmes comme les déprédations, la prostitution ou les injections de drogue. Les toilettes automatiques sont la seule solution préconisée, mais sont onéreuses : environ Fr. 300'000.-, sans compter l'entretien et la maintenance annuels. Malgré cela, la Mairie a tout de même entrepris les démarches souhaitées par le Conseil municipal et le dossier sera soumis à la commission des travaux.

Procès-verbaliste de la séance de ce soir : M. Van Loon présente Madame Francine Boutrois, qui va prendre le procès-verbal de la séance de ce soir. Madame Boutrois travaille actuellement à l'Université de Genève et elle a travaillé plusieurs années à la Mairie de Chancy, où elle était notamment en charge des procès-verbaux du Conseil municipal. Elle ne devrait donc pas être trop dépaysée ce soir et nous lui souhaitons la bienvenue.

Mérite troinésien : M. van Loon a le plaisir d'annoncer que le Jury a décidé d'attribuer, cette année à nouveau, deux Mérites troinésiens à :

- **M. Quentin Métral, jeune joueur de volleyball très talentueux.** Agé de 17 ans, Quentin Métral joue dans une équipe de Ligue nationale A. Il fait partie de la sélection suisse Cadet de volleyball et a été champion suisse de beach-volley, catégorie moins de 19 ans. Il a également participé aux championnats d'Europe de beach-volley.
- **Le deuxième méritant est M. Joël Dicker, jeune écrivain** qu'il n'est plus besoin de présenter, tant il fait le sujet de l'actualité. La Mairie revient de la cérémonie organisée conjointement par le Conseil d'Etat et la Ville de Genève à la Maison Rousseau pour le remercier et lui rendre hommage. Coïncidence amusante, Jean-Jacques Rousseau a été fêté cet été et Joël Dicker est fêté à la maison Rousseau !

La Mairie aura le plaisir de remettre ces deux Mérites lors de la soirée de la commune du 23 novembre prochain, où les deux méritants seront présents avec leur famille.

Vol du camion du service de la voirie : M. van Loon annonce que le camion du service de la voirie, de marque Reform, a été volé il y a environ 3 semaines. Le mardi 23 octobre, vers 9h, alors qu'un collaborateur du service de voirie était rentré au dépôt pour charger du matériel, un inconnu a volé le véhicule et celui-ci a été aperçu quelques minutes plus tard sur la route de Bossey, en direction de la frontière française. Malgré la bonne collaboration des polices carougeoise et française, le camion n'a pas été retrouvé. Une plainte pénale a bien sûr été déposée et le vol a été déclaré à l'assurance. En attendant, la Mairie a trouvé des solutions avec la Ville de Carouge, la commune de Chêne-Bougeries et avec la maison Reform, que la Mairie remercie, afin de disposer d'un véhicule nécessaire pour assurer la bonne marche du service, en particulier en cas de gèle ou de neige.

M. Kaiser demande quel type de couverture d'assurance la Mairie a souscrit concernant ce véhicule. M. Meynard répond que ce camion est assuré contre le vol « avec faute grave ». Il faut attendre 30 jours pour connaître le montant du dédommagement. Bien que la Mairie soit bien assurée, un crédit complémentaire devra être voté en 2013 pour le remplacement de ce véhicule.

Genève Sud : la Mairie a récemment demandé des informations sur l'avancement du dossier des infrastructures de mobilité de Genève Sud et sur le projet de route d'évitement. M. van Loon donne lecture de la réponse de M. René Leutwyler, Ingénieur cantonal (extrait de sa lettre du 25 octobre) :

« ... Je vous informe qu'il a été décidé, en accord avec Madame Michèle Künzler, Conseillère d'Etat, compte tenu de la situation budgétaire de l'Etat, de préparer et déposer un projet de loi de demande de crédit d'étude au printemps 2013. Dès lors, sous réserve de l'obtention de ce crédit d'étude et de l'aboutissement des procédures AIMP pour attribuer un mandat d'ingénieur, une organisation de projet sera mise en place d'ici au 2^{ème} semestre 2013 et, comme convenu, vous y serez associé ».

Urbanisme communal : M. van Loon informe le Conseil que la Mairie a obtenu un rendez-vous avec M. François Longchamp, Conseiller d'Etat, afin d'évoquer les problèmes d'urbanisme communal et en particulier celui de la parcelle des Crêts. Cette séance aura lieu le lundi 3 décembre prochain et la Mairie espère qu'il en ressortira des éléments positifs, notamment en ce qui concerne la volonté de collaborer pour trouver des solutions satisfaisantes pour toutes les parties.

Communications de M. Guy Lavorel, Adjoint :

Fonds de décoration communal : comme annoncé à la commission Jeunesse, social et école, M. Lavorel informe que le « tous ménages » du concours lancé par le Fonds de décoration communal sur le thème « On n'a pas tous les jours 200 ans ! » (à l'occasion du 200^{ème} anniversaire de la commune qui sera célébré en 2017) va être distribué prochainement.

Ferme Rosset : M. Lavorel relève que le 2^{ème} apéritif culturel troinésien s'est très bien déroulé, il remercie tous les membres du Conseil municipal qui étaient présents.

M. Forestier revient sur l'article de la Tribune de Genève concernant les toilettes publiques. Il pense que sans surveillance, les problèmes vont affluer et il demande à la Mairie de faire au mieux pour trouver une solution. Il pense que cet article fait suite à « une fuite » dont il aimerait connaître sa provenance.

La Mairie a en effet été très surprise par cet article qui donne l'impression que les uns et les autres ont été interviewés, ce qui n'est pas le cas.

5. Approbation du budget 2013 :

5.1 Rapport de la commission des finances du 29 octobre 2012

Le Président passe la parole à M. Kaiser qui donne lecture du rapport de la commission des finances (voir annexe 1).

M. Botbol ouvre ensuite la discussion et les remarques suivantes sont faites :

Compte 7800. 3180 « Autres tâches protection environnement » : M. Van Loon signale une erreur dans

le rapport et précise que le coût pour la certification à la cité de l'énergie se monte à env. Fr. 20'000 et non à Fr. 3'000.-. Le montant de Fr. 3'000.- prévu dans le budget correspond au solde qui sera à la charge de la commune si elle a droit à une subvention. Il demande la rectification dans le procès-verbal.

Compte 5800.3670 « Aide sociale - Aide humanitaire à l'étranger » : M. Forestier remarque qu'il est mentionné dans ce rapport que l'aide humanitaire doit représenter le 0,7% des charges de fonctionnement d'une commune, selon l'objectif cantonal. Or, il faudrait mentionner « *elles devraient atteindre, si possible le 0,7%...* », ce qui fait toute la différence. A la lecture du rapport, les commissaires ont voté pour l'augmentation de cette aide, qui passe de Fr. 40'000.- à Fr. 45'000.- et il aimerait préciser les raisons de son refus. Il estime, en l'état actuel des finances, que les dépenses doivent être maîtrisées. Il préférerait accorder ce soutien aux projets troinésiens qui vont directement aux habitants plutôt que de disperser cette aide à travers le monde.

M. Van Loon confirme que dans le procès-verbal, le verbe « devoir » devrait se conjuguer au conditionnel. En effet, il n'y a aucune obligation légale à atteindre ce taux.

Pour compléter le rapport, M. Van Loon souligne que le budget 2013 prévoit Fr. 315'000.- de pertes en moins que le plan quadriennal, mais qu'il est toujours déficitaire. Par ailleurs, en 2013, alors qu'il n'est pas possible de l'inscrire dans le budget, la commune devra s'acquitter d'un versement de Fr. 316.000.- à la CAP (ou d'annuités de Fr. 21'500.- durant 20 ans, mais les intérêts augmenteraient la facture de Fr. 115'000.-).

Compte 3400.3650. « Sport - Subventions Autres activités sportives » : M. Forestier est désolé que certains commissaires pensent que la subvention en faveur de Nicolas Groux est trop importante alors qu'il s'agit d'un projet de soutien totalement troinésien. Il rappelle qu'il s'agit d'une aide ponctuelle pour un projet bien précis.

5.2 Vote de la délibération D72 approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2013

Le Président donne lecture, puis met au vote, la délibération suivante, qui est approuvée par 10 OUI et 5 abstentions (V et TA) :

APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, DU MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS, DU MONTANT DES INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2013

vu le budget administratif pour l'année 2013 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 8'184'164 aux charges et de Fr. 7'732'100 aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr. 452'064,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'003'763, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'455'827 moins l'excédent de charges présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 452'064,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2013 s'élève à 40 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 626'000 aux dépenses et de Fr. 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 626'000,

attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de Fr. 1'003'763, il en résulte un excédent de financement des investissements de Fr. 377'763,

vu le rapport de la commission des finances du 29 octobre 2012,

vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de la Mairie

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 10 oui et 5 abstentions (V et TA)**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant de Fr. 8'184'164 aux charges et de Fr. 7'732'100 aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr. 452'064.
2. De fixer les indemnités allouées au maire à Fr. 35'000.
3. De fixer les indemnités allouées à chaque adjoint à Fr. 30'500, soit au total Fr. 61'000.
4. De fixer les indemnités allouées à chaque conseiller municipal à Fr. 2'200, au président à Fr. 4'400 et au vice-président à Fr. 3'300, soit au total Fr. 40'700.
5. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à 40 centimes.
6. D'autoriser le Maire à renouveler en 2013 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission paraissent favorables.

Mme Schneider-Bidaux précise qu'un rapport diffère d'un procès-verbal, et trouve le rapport de la commission des finances tout à fait bien présenté. Elle regrette par ailleurs que le Président n'ait pas demandé expressément s'il y avait des interventions suite à ce rapport.

M. Van Loon indique qu'un rapport qui contient des inexactitudes doit être corrigé. Il demande pourquoi les Verts et l'Alternative se sont abstenus lors du vote du budget.

Le Président propose à Mme Schneider-Bidaux de faire son intervention et celle-ci explique que les Verts auraient effectivement dû soutenir ce budget, mais que certaines interventions ont déplu. Les Verts soutiennent les propositions de subvention à l'aide humanitaire tout comme à la culture. Par contre, ils seraient plus enclins à subventionner les institutions sportives de la commune au lieu d'un soutien personnalisé. De plus, ils ont constaté que les enfants fréquentant la garderie sont en diminution et pensent judicieux d'étudier une ouverture plus élargie de cette structure pour répondre aux besoins des communiens. Pour conclure, Mme Schneider-Bidaux rappelle que ce n'est pas un budget que les Verts refusent, mais que ce budget aurait pu être plus précis.

M. Sizonenko explique qu'il s'est abstenu, car il regrette de devoir voter les 6 points de la délibération simultanément. Il lui est signifié que le projet de délibération est le modèle proposé pour toutes les communes.

M. Sizonenko signale que la subvention de Nicolas Groux ne sera certainement pas utilisée, car celui-ci a trouvé un travail et son projet ne se poursuivra probablement pas en 2013.

M. Forestier est très attristé d'entendre les propos des Verts et ne comprend pas leurs abstentions systématiques, entre autres par défaut de formulation, alors que le Conseil municipal leur offre l'occasion de s'exprimer.

Pour éviter toutes confusions, M. Duquesne précise que les subventions allouées aux entités sportives communales se montent tout de même à Fr. 16'000.-.

5.3 Vote de la délibération D73 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2013

Le Président donne lecture, puis met au vote, la délibération suivante, qui est approuvée par 13 OUI et 2 abstentions (TA) :

TAUX DE DEGREVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR 2013

*vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances,*

LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 13 oui et 2 abstentions (TA)

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à 100%.

6. Décision de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux :

6.1. Décision de l'ACG du 29.09.2012 : contribution annuelle des communes de CHF 3.- par habitant en faveur de l'ACG

Il n'y aucune opposition à cette décision de l'ACG.

7. Propositions individuelles et questions

Travaux au bord de la Drize au chemin des Moulins-de-Drize : M. Sizonenko demande des informations concernant les travaux effectués au bord de la Drize, près du pont du chemin des Moulins-de-Drize, pour lesquels plusieurs arbres ont été abattus.

M. Niederhauser indique que c'est le Service de renaturation de l'Etat a procédé à ces travaux, qui se font par tronçons le long de la Drize ; une zone a déjà été renaturée et le 2^{ème} tronçon, au niveau du pont du chemin des Moulins-de-Drize, se fait entièrement sur une propriété privée avec l'accord du propriétaire. Les travaux dureront environ 2 à 3 mois.

Se référant à une haie de lauriers qui se trouve sur une parcelle communale près du pont des Moulins-de-Drize, Mme Schneider-Bidaux demande qui l'a plantée, qui l'entretient et pourquoi a-t-elle été plantée ?

M. Meynard explique que le propriétaire de la parcelle située de l'autre côté de la rivière a cru honnêtement que ce terrain lui appartenait. Il a donc planté une haie avec une barrière provisoire, la commune n'entretenant pas cette portion de terrain. La Mairie a accepté de laisser cette haie qui doit, en contrepartie, être entretenue par le propriétaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h55.

Le Président
Marc Botbol

Le secrétaire communal
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

RAPPORT DE COMMISSION : Séance du lundi 29 octobre 2012

Présents : M. Jean-Jacques Duquesne, Président
Mmes Véronique Hirsch, Isabelle Jaquier-Borella, Brigitte Schneider-Bidaux
MM. Jean Berthet, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser,
membres de la commission

MM. Potter Van Loon, Maire
Yves Meynard, adjoint
Guy Lavorel, adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire général
Nicole Menu, comptable communale

La commission des finances s'est réunie le lundi 29 octobre de 18h30 à minuit et a examiné avec attention les documents suivants :

1. Le plan budgétaire quadriennal 2013-2016

Les commissaires ont reçu une copie du plan de trésorerie 2013-2016 et se sont inquiétés de la baisse de liquidités. Mme Menu a expliqué que les liquidités sont actuellement largement suffisantes et permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement, ainsi que les investissements en cours. Les commissaires ont passé en revue le tableau du recensement des investissements prévisibles 2013-2017. Les différents points nécessitant un vote ont été repris au fur et à mesure de l'étude du budget de fonctionnement.

2. Présentation du projet d'aide au financement du Caniclub de Troinex

Les commissaires ont posé quelques questions sur le projet, notamment sur le nombre d'heures par semaine d'activités du club et sur le fait qu'il se situera sur un terrain agricole. En ce qui concerne le financement, la Mairie propose d'octroyer un prêt de CHF 30'000 pour les frais de « démarrage » du club ; le remboursement se faisant sur 10 ans, en partie par le biais de l'octroi de la subvention annuelle. La Mairie attendant un accord de principe de la part de la Commission des finances avant de finaliser ce projet - qui devra encore faire l'objet d'une décision du Conseil municipal par le vote d'une délibération - , on procède au vote et le projet de financement est accepté par 8 oui et 1 abstention obligatoire (M. Courbat).

3. CAP : Informations sur la réorganisation de la caisse de prévoyance et les implications financières pour notre commune

La CAP doit modifier sa structure juridique et adapter son système de capitalisation, afin de se mettre en conformité avec les nouvelles normes fédérales. Ces modifications, ainsi que l'abaissement du taux d'intérêt technique de 4 à 3.5% nécessitent un financement complémentaire de CHF 250.1 millions, à prendre en charge par les employeurs affiliés. Ce montant est évalué pour notre commune à CHF 316'599. Il peut être versé en une fois, avant le 31 décembre 2013 ou faire l'objet d'un prêt de la CAP remboursable en 20 annuités de CHF 21'523 chacune. Toutefois, nous ne pouvons rien inscrire au budget 2013, car des décisions doivent encore être prises lors de la prochaine assemblée de l'Association des communes genevoises prévue en novembre 2012, puis faire l'objet d'un vote au sein des communes, au printemps 2013.

4. Examen des projets de budget de fonctionnement et de plan des investissements pour 2013

Subventions versées aux sociétés communales

Les commissaires ont posé des questions sur les différences de subventions entre les sociétés et ont approuvé le fait que les associations doivent donner des informations pour recevoir des subventions ; ces informations sont mises à jours tous les 2 ans sur la base d'un questionnaire et des comptes annuels des associations.

La Mairie a proposé de conserver au budget l'enveloppe globale du montant des subventions allouées aux sociétés communales, mais de revoir au cas par cas les montants alloués.

Examen du projet de budget de fonctionnement 2013

Ce projet a été examiné page par page et les points suivants ont suscité des questions et des débats :

Compte 0100.3000: Conseil-municipal - indemnités et dédommagements

La Mairie a maintenu la réduction des indemnités, ce qui est accepté pour 2013. Ce point sera rediscuté lors de l'établissement du budget 2014.

Compte 0809.4270 : Salle des fêtes et des sports – Location des salles

La Mairie va effectuer une étude comparative plus approfondie sur les tarifs de location et adapter les tarifs à la hausse le cas échéant. Il est à noter que la facturation des heures de garde des pompiers est comptabilisée séparément, à savoir sous la rubrique 1400.4340, ce qui n'était pas le cas en 2011.

Compte 0809.3140/3141 : Salle des fêtes et des sports – Entretien immeuble/nettoyage

Les postes budgétés sont plus élevés que les coûts effectifs 2011 parce que le contrat d'entretien du chauffage n'a pas été facturé en 2011. D'autre part, la salle des fêtes ayant été fermée en juillet et août 2011, l'entreprise de nettoyage n'a pas facturé de prestations pour ces 2 mois.

Des questions sont posées sur la répartition des tâches d'entretien et de nettoyage entre les entreprises tiers et le concierge. Une étude a été réalisée pour connaître le besoin en heures de travail et plusieurs pistes sont à l'étude, soit par l'engagement d'un employé supplémentaire, soit par l'utilisation de services externes. Nous sommes actuellement dans période d'évaluation et des conclusions seront à prendre au terme de cette probation.

Quant au fonctionnement de la chaudière, il faut attendre ces prochains mois avant de faire un nouveau bilan sur le fonctionnement, la chaudière n'ayant recommencé à fonctionner que récemment.

Compte 1100.3010 : Police municipale – Traitement des patrouilleuses scolaires

La conductrice de la 1^{ère} ligne en fonction depuis 2011 est payée sur la même base que les patrouilleuses alors que les conducteurs de la 2^{ème} ligne sont bénévoles. Un budget est toutefois prévu au cas où cette ligne deviendrait rémunérée.

Compte 3000.3180 : Encouragement à la culture – Frais manifestations culturelles

La Loterie Romande a soutenu le festival Assemblages en 2012 à raison de CHF 15'000 et ne soutiendra la prochaine édition que si la commune de Troinex augmente sa contribution.

La Mairie propose de chiffrer le travail effectué dans le cadre de la manifestation par les employés communaux afin d'augmenter la subvention de la commune par le biais de prestations en nature. M. Van Loon ajoute qu'il est aussi possible de facturer ces prestations au comité d'organisation et d'augmenter la subvention monétaire d'autant.

Le budget 2013 inclut une subvention identique à 2012, soit CHF 35'000. Une décision sera prise après l'audition des responsables du festival par la commission JSSEC. Si le festival n'est pas reconduit en 2013, le montant ne sera pas utilisé.

Le président procède au vote et le maintien de la subvention pour le festival Assemblages dans le budget est accepté à l'unanimité.

Compte 3400.3650 : Sports – Subventions Autres activités sportives

Certains commissaires trouvent que la subvention de CHF 5'000 en faveur de Nicolas Groux est trop importante et que d'autres personnes dans la commune mériteraient également un soutien. La Mairie rappelle que Nicolas Groux s'est beaucoup investi en retour pour la commune et notamment auprès des écoliers et rappelle que le Mérite troinésien correspond déjà à ces critères pour récompenser les jeunes méritants. D'autres jeunes peuvent être soutenus sur présentation de projets.

Compte 5800.3670 : Aide sociale – Aide humanitaire à l'étranger

Ce poste a augmenté de CHF 5'000 alors que la commune fait face à des restrictions budgétaires et se trouve en déficit. La Mairie explique que selon l'objectif cantonal, l'aide humanitaire doit représenter le 0.7% des charges de fonctionnement d'une commune et rappelle qu'en 2012, le budget global des subventions avait été baissé de 10%, sauf pour l'aide humanitaire à l'étranger qui avait été réduite de 20%. Dans un souci d'équité, la réduction a été ramenée à 10% en 2013. Si les estimations futures des recettes fiscales s'avéraient moins bonnes, ce budget ne serait pas utilisé dans sa totalité.

La commission vote pour le maintien du budget de l'aide humanitaire à CHF 45'000. Celui-ci est accepté par 8 oui et 1 non (PLR).

Compte 7800.3180 : Autres tâches protection environnement – Honoraires, études

Suite à une question sur l'utilité d'obtenir la certification « cité de l'énergie », dont le coût de CHF 3'000 est inclus dans ce poste, la Mairie explique que la commission agenda 21 a conclu que cette certification donnerait un « fil rouge » dans les actions de la commune en matière de protection d'environnement. Toutefois aucune décision ferme n'a encore été prise car des questions restent ouvertes, comme le montant de la subvention fédérale qui serait versée la première année, ainsi que le coût de maintien du label.

Comptes 9000.3300/9000.4390 : Impôts – Pertes sur débiteurs/Dissolution provisions

A la question de savoir si cela n'est pas trop risqué de diminuer le taux de provisions jusqu'à 30%, taux recommandé par le service de surveillance des communes, la Mairie explique que la diminution du taux est progressive et le taux devrait se situer à fin 2013 autour des 50% et ajoute que la suite dépendra des perspectives économiques. En cas de nouvelles baisses de recettes et s'il n'y a plus de marge sur les provisions, des coupes budgétaires seront alors nécessaires.

Points ayant été soumis au vote en fin de séance :**- Vote du taux de centimes additionnels pour 2013**

Le taux du centime additionnel pour 2013 est maintenu à 40 par 6 oui (2 PLR, 2 DC, 2 HP) et 3 abstentions (2 Verts et 1 TA.).

- Vote du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2013

Le taux de dégrèvement est maintenu à 100% par 6 oui (2 PLR, 2 DC, 2 HP) et 3 abstentions (2 Verts et 1 TA.).

- Vote du projet de budget de fonctionnement 2013

Le budget de fonctionnement amendé avec CHF 7'732'100.- aux revenus et CHF 8'184'164.- aux charges est accepté à l'unanimité.

- Vote du plan des investissements 2013

Les commissaires proposent de reporter le début des travaux de rénovation du Clubhouse de tennis et de la zone sportive en 2014.

La Mairie trouve dommage de reporter les travaux, car les futurs habitants des Saussac pourraient ainsi bénéficier d'un lieu de rencontre et d'un centre sportif, sans avoir à subir des nouveaux travaux et ajoute que cela solutionne aussi d'autres problèmes, comme les WC publics et le local des jeunes et qu'ayant obtenu toutes les autorisations il serait dommage de perdre encore une année.

Il est alors proposé de différer de six mois la décision quant à la suite du projet et d'en discuter à la prochaine séance de la commission des finances et sécurité prévue au printemps 2013. Les soumissions pourront être lancées le cas échéant au cours du 2^{ème} semestre 2013.

La proposition d'ajourner la décision de 6 mois et de différer le début des travaux du nouveau clubhouse en 2014, et par conséquent d'annuler la ligne de CHF 700'000 figurant sur le plan des investissements 2013 sous la rubrique 3401.5030. est acceptée à l'unanimité.

Le plan des investissements 2013 ainsi amendé avec CHF 626'000.- aux dépenses et CHF 0.- aux recettes est accepté à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande l'adoption du projet de budget de fonctionnement et du budget d'investissements, le taux des centimes additionnel et le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle.